VILLE DE BREC'H

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE
19 mai 2021 au 5 juin 2021

PROJET D'ALIENATION
D'UN CHEMIN RURAL

RUE DU MOULIN D'ESTAING

Pièces composant le présent dossier :

- Délibération n° 2020/5 du 6 février 2020
- Arrêté municipal n° 2021/60 du 20 avril 2021 portant ouverture d'une enquête publique et désignation d'un commissaire-enquêteur
- Avis d'ouverture d'enquête publique
- Notice explicative
- Plan de situation
  Plan du chemin rural
  Documents photographiques
- Liste des propriétaires riverains

VILLE DE BREC'H

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE
19 mai 2021 au 5 juin 2021

PROJET D'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL

RUE DU MOULIN D'ESTAING

- Délibération n° 2020/5 en date du 6 février 2020
- Arrêté municipal n° 21/60 du 20 avril 2021

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le 14 FEV. 2020
ID : 056-215600230-20200203-2020_5-DE

VILLE DE BREC'H

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 FÉVRIER 2020

BREC'H – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

DÉLIBÉRATION 2020/5 LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CESSION D'UN CHEMIN « RUE DU MOULIN D'ESTAING »

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le conseil municipal, dûment convoqué le 24 janvier 2020, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 03 février à 18H30, salle du conseil municipal, sous la présidence de Fabrice ROBELET, Maire.

Etaient présents : M. Fabrice ROBELET ; M. Olivier COJAN ; Mme Chantal MAHIEUX ; M. Stéphane LE BOULER ; Mme Amélie FUSIL ; M. Bernard RAUD ; Mme Josiane LE NAVENEC ; M. Erwan LE DIZEZ ; Mme Morgane GUERLAIS ; Mme Chantal LE LAN ; M. Michel MET ; Mme Marie-Annick MALECOT ; Mme Evelyne GUILLEMET ; M. André-Paul AUDO, M. Hugo HÉBERT ; Mme Géraldine SELO ; M. Steven LE MOULLEC ; Mme Françoise BIRCH ; M. Jean-Pierre KERBART ; Mme Soazig PINHEIRO ; M. Claude LE DIOT ; M. Tugdual GAUTER ; M. Bruno PÉRES.

Absente excusée : Mme Chantal CADUDAL (pouvoir donné à M. ROBELET)

Absents : M. Frédéric LE MÉLINAIRE ; Mme Régine NAYEL ; M. Thomas MARMONTEIL ; M. Oscar DELHUMEAU ; Mme Marie GUILLEMOTO

Secrétaire de séance : Mme Géraldine SELO

Rapporteur : Fabrice ROBELET

Vu le Code rural et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles R.141-4 à R .141-10 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2111-1 et L2141-1 ;

Vu le décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux ;

Considérant que le chemin débouchant sur la rue du moulin d'Estaing est un chemin en impasse et n'est plus affecté à l'usage du public ;

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le 14 FEV. 2020
ID : 056-215600230-20200203-2020_5-DE

Compte tenu de la désaffectation du chemin susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L.161-10 du Code rural qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public ;

Considérant par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière ;

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme en date du 9 octobre 2019 ;

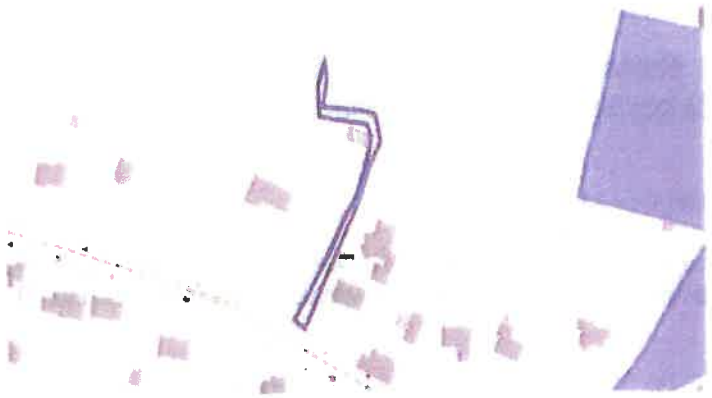

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- CONSTATE la désaffectation du chemin rural ;
- DECIDE de lancer la procédure de cession du chemin rural prévue par l'article L. 161-10 du Code rural conformément au plan ;
- DECIDE de soumettre à enquête publique ce projet ;
- AUTORISE M. le Maire à prescrire cette enquête, à nommer le Commissaire enquêteur et à fixer la période d'enquête ;
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour signer tout document et prendre toute décision relative à cette affaire.

24 pour ; 0 abstention ; 0 contre

Pour extrait certifié conforme,
Brec'h, le 06 février 2020

Le Maire,
Fabrice ROBELET

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 056-215600230-20210420-ARRETE_21_60-AR

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Pluvigner
Commune de Brec'h

N° 21 / 60

ARRETE DU MAIRE

Objet : Enquête publique préalable à la cession des chemins ruraux : Lann er rheu, Le Guerveur, rue du Moulin d'Estaing, Route de l'Ecole, Piparc et au déclassement d'une partie de la voie communale n° 220 pour aliénation.

Le Maire de la commune de Brec'h

Vu l'article L. 161-10 du code rural et de la pêche maritime,

Vu les articles R. 141.4 à R.141.10 du Code de la Voirie Routière ;

Vu le décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux,

Vu la délibération n° 2020/3 du 6 février 2020 portant sur le lancement de la procédure de cession d'un chemin rural « Lann er Rheu » ;

Vu la délibération n° 2020/4 du 6 février 2020 portant sur le lancement de la procédure de cession d'un chemin rural au lieu-dit « Le Guerveur » ;

Vu la délibération n° 2020/5 du 6 février 2020 portant sur le lancement de la procédure de cession d'un chemin rural « Rue du Moulin d'Estaing » ;

Vu la délibération n° 2020/6 du 6 février 2020 portant sur le lancement de la procédure de cession d'un chemin rural « Route de l'Ecole » ;

Vu la délibération n° 2021/35 du 19 avril 2021 portant sur le lancement de la procédure de cession d'un chemin rural « Pipark » ;

Vu la délibération n° 2021/36 du 19 avril 2021 portant sur le lancement de la procédure de déclassement d'une partie de la voie communale n° 220 pour une aliénation ;

Considérant qu'une enquête publique devra être organisée en application du décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux et des articles R.134.10 et R.135-15 et au déclassement en vue de l'aliénation d'une partie de voie communale n° 220 conformément à l'article L.141-3 du code de la voirie routière ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique :

ARRETE

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le lancement de la procédure de cession des chemins ruraux : Lann er Rheu, Le Guerveur, rue du Moulin d'Estaing, route de l'Ecole, Pipark et pour le déclassement d'une partie d'une voie communale n° 220 pour une aliénation, pendant une durée de 15 jours du 19 mai au 5 juin 2021 inclus ;

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 056-215600230-20210420-ARRETE_21_60-AR

Article 2 : Monsieur Jean-Yves KERDREUX, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, ;

Article 3 : Le dossier de projet de lancement de la procédure de cession des chemins ruraux et les pièces qui l'accompagnent et le dossier de déclassement d'une partie d'une voie communale ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie – 9 rue Georges Cadoudal – 56400 Brec'h, pendant une durée de quinze jours aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 45 à 17 h 30
- le samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à ***Mairie – M. le Commissaire Enquêteur - 9 rue Georges Cadoudal – 56400 Brec'h ou par mail : enquete-chemins@brech.fr***

Article 4 : Le commissaire enquêteur se tiendra en mairie de Brec'h à la disposition du public pour recevoir ses observations les :

- mercredi 19 mai 2021 de 13 h 45 à 17 h 00
- lundi 31 mai 2021 de 8 h 45 à 12 h 00
- samedi 5 juin 2021 de 9 h 00 à 12 h 00

Article 5 : A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le maire qui transmettra dans les 24 heures au commissaire enquêteur ce registre assorti, le cas échéant, des documents annexés par le public.
Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur Le Maire le dossier avec son rapport et dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Article 6 : Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à M le Préfet du Morbihan et au tribunal administratif de Rennes.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1er de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 régissant notamment le droit d'accès aux documents administratifs.

Article 7 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.
Cet avis sera affiché notamment à la Mairie 9 rue Georges Cadoudal et à l'annexe 8 Rue Jean IV Duc de Bretagne et par tout autre procédé en usage dans la commune de Brec'h. Ces publicités seront certifiées par le maire.
Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à enquête publique.

Article 8 : La procédure de cession des chemins ruraux et le déclassement d'une partie de la voie communale n° 220 pour une aliénation seront approuvés par délibération du conseil municipal.

Fait le 20 avril 2021
Le Maire,
Fabrice ROBELET

MAIRIE DE BREC'H * MORBIHAN *

VILLE DE BREC'H

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE
19 mai 2021 au 5 juin 2021

PROJET D'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL

RUE DU MOULIN D'ESTAING

- Avis d'ouverture d'enquête

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE BREC'H

Aliénations de chemins ruraux

Lann er rheu, route de l'Ecole, rue du Moulin d'Estaing, Le Guerveur, Pipark

et **déclassement d'une partie de la voie communale** n° 220 (Kerliguen)
pour aliénation

Le public est informé qu'une procédure d'enquête publique se déroulera en MAIRIE de BREC'H du :

Mercredi 19 mai 2021 au samedi 5 juin 2021

Il s'agit de la procédure de désaffectation et d'aliénation de chemins à :

- **Lann er Rheu,**
- **Route de l'Ecole**
- **Rue du Moulin d'Estaing**
- **Le Guerveur**
- **Pipark**

et du déclassement **d'une partie de la voie communale n° 220 – Kerliguen,** pour aliénation

Toute personne pourra prendre connaissance des dossiers à l'accueil de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 17 h 30 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Monsieur Jean-Yves KERDREUX, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- **Mercredi 19 mai 2021** de 13 h 45 à 17 h 00
- **Lundi 31 mai 2021** de 8 h 45 à 12h00
- **Samedi 5 juin 2021** de 9 h 00 à 12 h 00

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet, adressées par écrit à l'adresse suivante : Mairie, M. Le Commissaire enquêteur, 9 rue Georges Cadoudal, 56400 BRECH ou par mail : enquete-chemins@brech.fr

Brec'h, le 20 avril 2021
Le Maire,
Fabrice ROBELET

MAIRIE DE BREC'H (MORBIHAN)

VILLE DE BREC'H

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE
19 mai 2021 au 5 juin 2021

PROJET D'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL

RUE DU MOULIN D'ESTAING

- Notice explicative

M et Mme MADIOT Yohann demeurant, rue du Moulin d'Estaing souhaitent acquérir le chemin rural, bordant la limite Ouest de leur parcelle cadastrée section ZM n° 107 (propriété de M et Mme MADIOT couleur rouge sur la carte). Cette acquisition leur permettrait d'agrandir l'espace de leur jardin et l'accès à leur terrain, à la limite de leur parcelle au Nord.

L'entrée de ce chemin se situe sur la voie communale n° 136.
Ce chemin (couleur bleue sur la carte ci-dessous) n'est pas affecté à l'usage du public et n'est pas entretenu pas la commune.
Le projet d'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, respecte les dispositions de l'article L161-10 du Code rural et de la pêche maritime.

Le chemin à l'Ouest de la parcelle ZM n° 108 appartenant à M et Mme LE TOUZE, exploitant agricole n'a plus l'aspect d'un chemin et est exploitée en parcelle agricole.

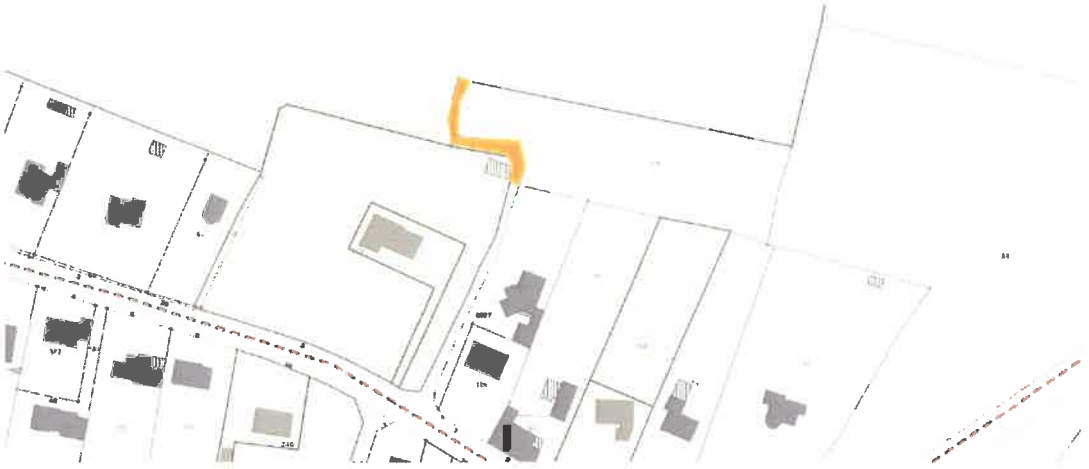

Les parcelles riveraines de ce chemin ont leur propre accès :

- ZM n° 117 – 13 rue du Moulin d'Estaing
- ZM n° 107 – 15 rue du Moulin d'Estaing
- ZM n° 106 – 17 rue du Moulin d'Estaing
- ZM n° 108 et ZM n° 70 – 27 rue du Moulin d'Estaing

Les frais suivants inhérents à l'enquête publique seront à la charge du ou des acquéreurs :

- Frais de géomètre
- Frais de notaire

Par délibération en date du 6 février 2020, le Conseil municipal a décidé que le chemin rural rue du Moulin d'Estaing a cessé d'être affecté à l'usage du public. Le Conseil municipal a décidé de soumettre à enquête publique le projet d'aliénation de ce chemin.

Elodie & Yohann MADIOT
Rue du Moulin d'Estaing
Lieu dit Kermané
56400 BRECH
Tel : 06.30.28.79.63.
E-mail : elodie.lmx@wanadoo.fr

ARRIVE LE
- 6 JAN. 2018
MAIRIE DE BRECH
MORBIHAN
CRBA
A 145

MAIRIE DE BRECH
A l'attention du M. Le Maire
9 rue Georges Cadoudal
56400 BRECH

A BRECH, le 05 janvier 2018

Objet : demande d'acquisition d'un chemin communal
Pièce jointe : plan cadastral

Monsieur Le Maire,

Nous avons fait l'acquisition en 2015 du terrain cadastré de la section ZM n°107 au lieu dit de Kermané, et nous vous sollicitons aujourd'hui pour acquérir le chemin communal qui longe notre propriété (voir partie en rouge sur le plan ci-joint).

En effet, il s'avère que le-dit chemin est un chemin sans-issu, c'est pour cette raison que nous avons pris la décision de demander son acquisition en partie. Ce chemin n'étant pas entretenu à ce jour et depuis plusieurs années, nous avons pensé qu'il serait plus aisé pour nous mais aussi pour la commune qu'il fasse partie de notre terrain.

Dans le cas d'une réponse favorable à notre requête, merci de nous communiquer la superficie exacte de la zone que nous demandons d'acquérir ainsi que le montant correspondant.

Vous remerciant par avance pour l'étude de notre requête.

Cordialement

Elodie & Yohann MADIOT

108
107
106
105
40
38
71
77
83
84
86
85
279
278
D'estaing

Florence Le Marouille

De: Elodie MADIOT - LE MINOUX <elodie.lmx@wanadoo.fr>
Envoyé: mercredi 12 décembre 2018 15:01
À: Florence Le Marouille
Objet: Demande acquisition chemin communal - rue du Moulin d'Estaing
Pièces jointes: 2018-01-05 - Courrier dde acquisition.pdf; Capture d'écran 2018-01-05 à 09.43.29.png

Bonjour,

Je me permets de vous relancer concernant notre demande d'acquisition d'un chemin communal dans la rue du Moulin d'Estaing, au lieu dit Kermané.

Nous avons en effet effectué notre demande par courrier le 5 janvier 2018 (voir documents joints) et vous nous aviez indiqués par téléphone en mai que les enquêtes publiques seraient lancées en janvier 2019.

Par conséquent merci de me confirmer que notre dossier sera bien traité lors de ces prochaines enquêtes publiques et de me confirmer à quel moment elles seront réalisées.

URBA
ARRIVÉ LE
13 DEC. 2018
MAIRIE DE BREC'H
MORBIHAN A332

En vous remerciant par avance de votre réponse.

Cordialement

Elodie MADIOT

VILLE DE BREC'H

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE
19 mai 2021 au 5 juin 2021

PROJET D'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL

RUE DU MOULIN D'ESTAING

- Plan de Situation
- Plan du chemin rural
- Documents Photographiques

Département :
MORBIHAN

Commune :
BRECH

Section : ZM
Feuille : 000 ZM 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 10/01/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
VANNES
Pôle de topographie et de gestion cadastrale 3 Allée du Général LE TROADEC 56020
56020 VANNES Cédex
tél. 02 97 01 50 66 -fax
ptgc.morbihan@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

MAIRIE DE BRECH
cadastre.gouv.fr
MORBIHAN

Département :
MORBIHAN

Commune :
BRECH

Section : ZM
Feuille : 000 ZM 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 14/01/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
VANNES
Pôle de topographie et de gestion cadastrale 3 Allée du Général LE TROADEC 56020
56020 VANNES Cédex
tél. 02 97 01 50 66 -fax
ptgc.morbihan@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

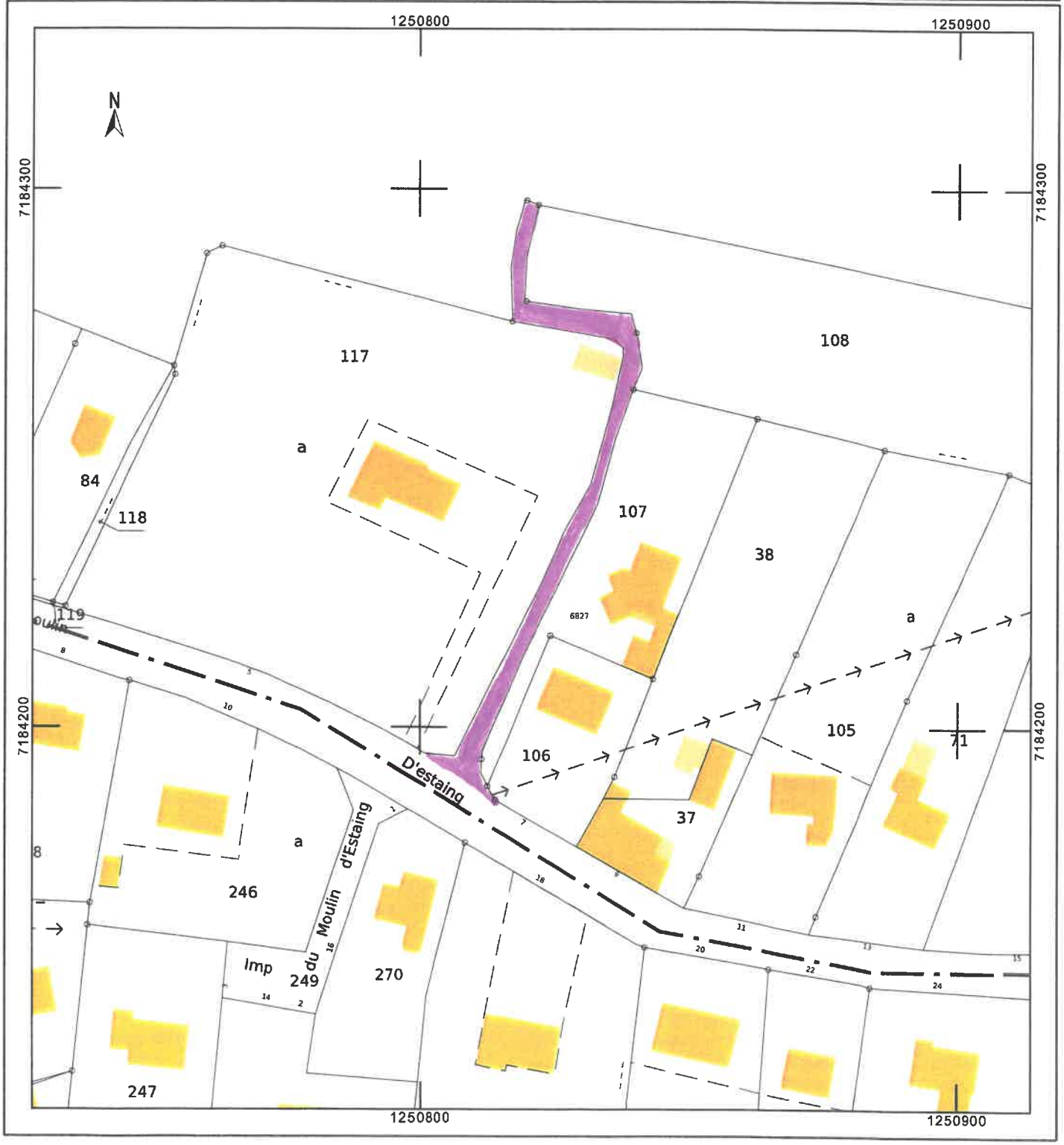

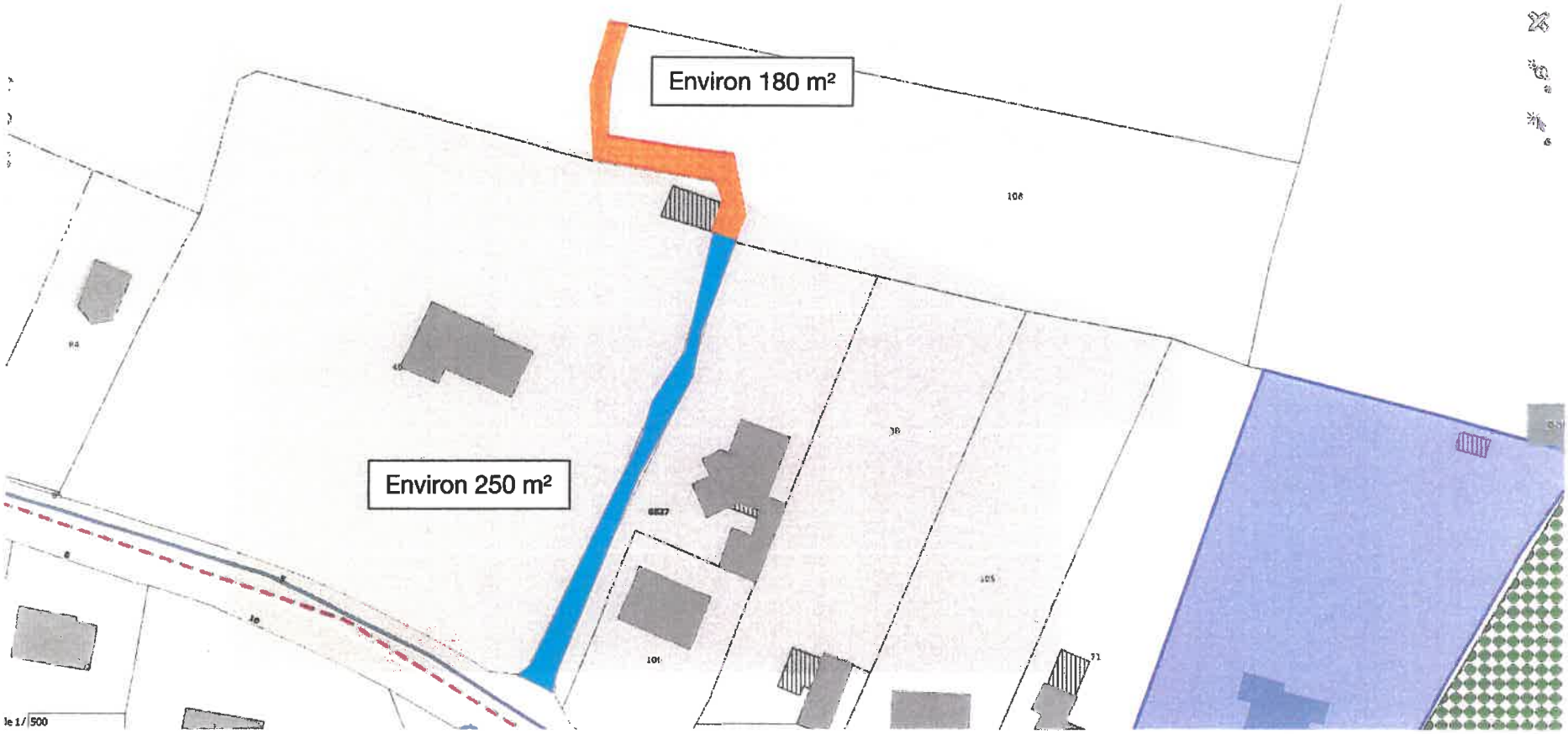

MAIRIE DE BREC'H
MORBIHAN

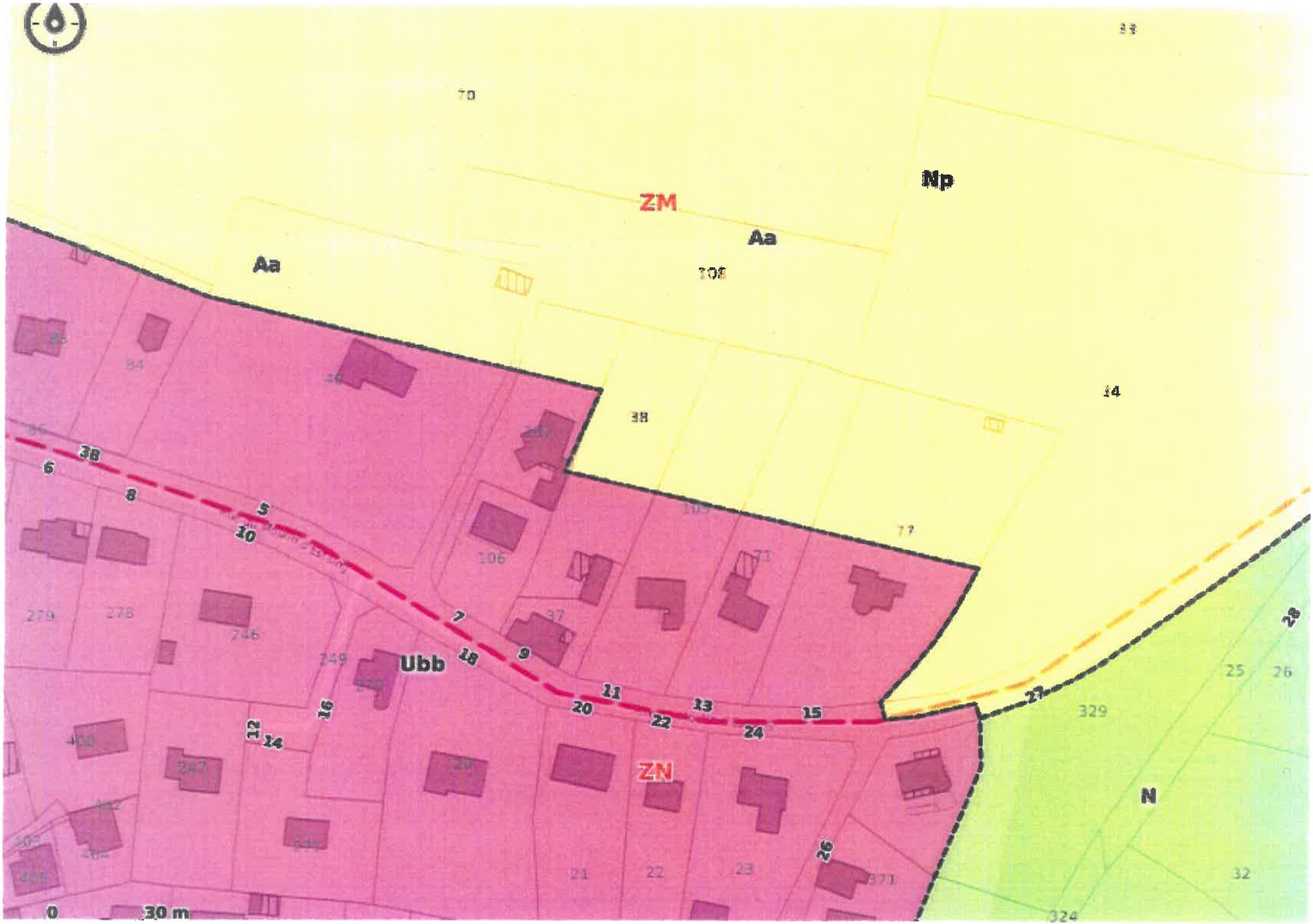
Np
ZM
Aa
Aa
Ubb
ZN
N
38
6
8
5
10
7
18
9
11
20
22
13
24
15
27
28
16
12
14
26
0
30 m

Département :
MORBIHAN

Commune :
BRECH

Section : ZM
Feuille : 000 ZM 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 14/01/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
VANNES
Pôle de topographie et de gestion cadastrale 3 Allée du Général LE TROADEC 56020
56020 VANNES Cédex
tél. 02 97 01 50 66 -fax
ptgc.morbihan@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

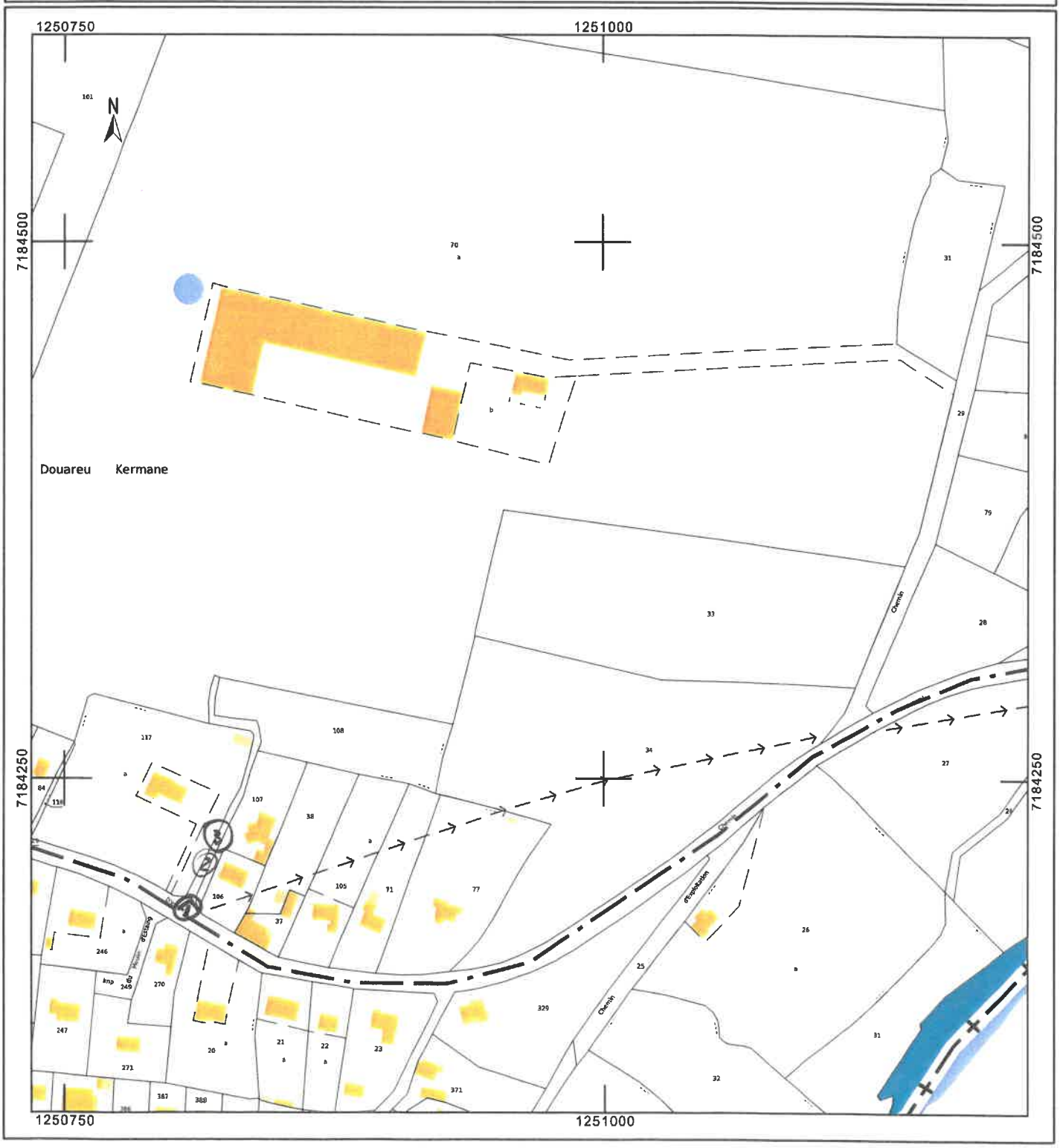

1

②

3

VILLE DE BREC'H

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE
19 mai 2021 au 5 juin 2021

PROJET D'ALIENATION
D'UN CHEMIN RURAL

RUE DU MOULIN D'ESTAING

- Liste des propriétaires riverains

Riverains chemin rural « Rue du Moulin d'Estaing »

NOM - PRENOM	PARCELLE	
	SECTION	N°
M et Mme MADIOT Yohann	ZM n° 107	
M LE ROHELLEC Charles Mme DE JESUS Silva	ZM n° 106	
M LE TOUZE Eric M et Mme LE TOUZE Eric	ZM n° 70 ZM n° 108	
M JOBIC Guillaume	ZM n° 117	